

# L'essentiel

## Séance Publique

22 avril 2016

**TRAVAUX - AMÉNAGEMENT - TERRITOIRE -  
SÉCURITÉ** Rapporteur : Thierry LAGNEAU

### Avenant 2015 de la Contractualisation « 2012-2015 »



Le département de Vaucluse soutient les projets portés par les collectivités locales pour favoriser le développement des territoires.

C'est dans le cadre de ce dispositif, des dotations viennent d'être affectées aux communes et communauté de Communes de :

- Saint Hippolyte le Graveyron : 28 000 euros
- Valréas : 66 000 euros
- Pertuis : 88 000 euros
- Pays de Rhône et Ouvèze : 25 000 euros

**ÉCONOMIE - DÉVELOPPEMENT - NUMÉRIQUE**  
Rapporteur : Jean Marie Roussin

### Modernisation de la plateforme de recherche scientifique du laboratoire souterrain à bas bruit (LSBB) à Rustrel : 300 000 euros



Le Laboratoire Souterrain à Bas Bruit (LSBB) est une plateforme de recherche scientifique interdisciplinaire qui offre des potentialités spécifiques pour accueillir des travaux de Recherche et Développement dans les problématiques de la ressource en eau, de l'environnement souterrain, de la métrologie, de l'instrumentation, et de l'électromagnétisme appliqué aux vivants et aux risques environnementaux.

Le projet global du LSBB a été inscrit au CPER avec une participation du FEDER, de la Région PACA, du CNRS et du Département de Vaucluse. C'est à ce titre que le Conseil départemental a prévu cette participation financière.

### Participation départementale en faveur du projet de développement structurant pour le territoire Luberon Monts de Vaucluse - parc d'activités bel air : 90 000 euros



Le Département de Vaucluse souhaite investir pleinement ses compétences en matière de solidarité sociale et territoriale telles que redéfinies par la Loi NOTRe du 7 août 2015.

**22 avril 2016**

Le Conseil départemental, dans le cadre de la Charte départementale « ECOPARC VAUCLUSE » qui propose une démarche de qualité et d'attractivité des projets, apporte son soutien à la Communauté de Communes Luberon Monts de Vaucluse (CC LMV) pour la création du Parc d'activités économiques Bel Air Air aux Taillades, d'une superficie de 4,5 ha.

**AGRICULTURE - EAU - ENVIRONNEMENT**

Rapporteur : Christian Mounier

**Convention cadre de partenariat entre le Département de Vaucluse et le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (caue 84) : avenant n° 2 - année 2016 : 86 360,00 euros**

Les Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) sont des associations départementales instituées par la loi sur l'architecture du 3 janvier 1977. Ils ont pour objet la promotion de la qualité architecturale, urbaine et paysagère. Les CAUE, dont une part des ressources provient de la Taxe d'Aménagement, ont 3 champs d'action : le conseil aux collectivités locales et aux administrations, le conseil aux particuliers, et la sensibilisation/formation.

La participation du Département est financée par la Taxe d'Aménagement.

**Convention d'objectifs du projet de parc naturel régional du mont-ventoux pour 2014-2016 - programme d'actions 2016 : 102 555,00 euros**

Depuis 2005, le Département soutient le projet de création d'un parc naturel régional (PNR) sur le territoire du Mont Ventoux, afin de garantir la sauvegarde du patrimoine naturel et culturel remarquable de ce territoire, tout en contribuant à son développement socio-économique.

De plus il a approuvé la convention d'objectifs du projet de Parc naturel régional du Mont-Ventoux pour la période 2014-2016.

Le soutien du Conseil département s'inscrit dans le cadre du programme d'actions 2016 de cette convention.

**Réhabilitation du sommet du Ventoux : candidature à l'appel à proposition du programme opérationnel interrégional FEDER du massif des alpes et demande de subvention au titre de la convention interrégionale du massif des alpes : 200 000,00 euros**

Propriétaire foncier, immobilier et gestionnaire des routes desservant le site, le Conseil départemental est particulièrement concerné par le sommet du Mont Ventoux. De juin 2011 à mars 2013, une étude de réhabilitation de la partie sommitale du Mont Ventoux a été menée par le Syndicat Mixte d'Aménagement et d'Équipement du Mont Ventoux (SMAEMV), en partenariat étroit avec le Département.

Aujourd'hui, la 1ère phase de l'opération de réhabilitation du sommet va débuter. Il s'agit pour le Département d'être, au titre des compétences qu'il exerce sur le site, le partenaire technique et financier du SMAEMV.

**Dispositif départemental en faveur des aménagements paysagers et de la nature en ville, commune de Cheval-Blanc : 10 821, 42 euros**

Depuis 2013, le Département a approuvé la création du dispositif départemental en faveur des aménagements paysagers et de la nature en ville.

Celui-ci s'articule autour de deux volets complémentaires :  
• le soutien des aménagements paysagers au travers du volet « 20 000 arbres en Vaucluse »,

**22 avril 2016**

- le soutien pour l'intégration de la nature et d'espaces cultivés à vocation sociale et économique au travers du volet des « jardins familiaux en Vaucluse ».

C'est dans ce cadre que le Conseil départemental soutient la commune de Cheval-Blanc pour son projet d'aménagement d'un jardin partagé sur un terrain communal.



**ÉDUCATION - SPORTS - VIE ASSOCIATIVE ET TRANSPORTS** Rapporteur : Dominique Santoni

### **Contrat de projet Etat/Région 2007-2013 - Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse - transfert de l'UFR Sciences sur Agroparc: avenant n° 2 à la convention de fonds de concours: 1 025 826,00 euros**

En 2011, l'Assemblée départementale avait décidé de soutenir financièrement, à hauteur de 4 262 245 euros (24,75 % du montant total de l'opération) la construction d'un bâtiment et le transfert de l'UFR Sciences sur Agroparc.

Compte tenu du retard pris dans la construction du bâtiment, les échéanciers de paiement sans modification de la participation départementale, ont été modifiés.

### **Révision n° 1 du schéma directeur d'accessibilité du réseau départemental de transport TransVaucluse**

Le Département engageait la révision de son Schéma Directeur d'Accessibilité, en application de la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, le 18 juin 2015.

Cette révision porte principalement sur :

- La mise en place d'une centrale de mobilité: outre l'outil partenarial existant sur internet (pacamobilite.fr), la simplification de l'accès à l'accueil téléphonique ou physique devra être recherchée et le personnel devra être formé aux problématiques d'accessibilité et des handicaps.
- La poursuite de la mise en accessibilité en rendant 86 points d'arrêt accessibles.

Le regroupement de deux actions relatives à la mise en œuvre de véhicules accessibles sur les lignes régulières permet au Département d'imposer à ses futurs délégués un pourcentage de véhicules accessibles dans le cadre des Délégations de Service Public.



**SOLIDARITÉ - HANDICAP**  
Rapporteur : Suzanne Bouchet

### **Conventions de partenariat 2016 entre les Centres Locaux d'Information et de Coordination (CLIC) et le Département de Vaucluse: 268 815,00 euros**

La nouvelle convention de partenariat 2016 entre le Conseil départemental de Vaucluse et les CLIC répond à la préoccupation de l'institution départementale, d'améliorer la qualité de la vie des personnes âgées sur l'ensemble du territoire départemental.

Elle repositionne les CLIC dans leur rôle essentiel d'information, de repérage et d'analyse des besoins de leur territoire ainsi que de coordination des acteurs œuvrant dans le champs de la perte d'autonomie.

22 avril 2016

## Avenant financier 2016 à la convention de partenariat 2014-2016 entre la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) et le Département de Vaucluse



Comme prévu par la loi, les contributeurs de la MDPH de Vaucluse sont le Département, la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA), la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS), la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRRECTE), l'Éducation Nationale.

La nouvelle Convention de partenariat 2014-2016 reprend le cadre d'intervention du Département tel qu'il a été posé en 2013 et prévoit dans son article 4 la conclusion d'avenants annuels qui viendront préciser les impacts financiers du transfert de charges au Département.

### HABITAT - EMPLOI - INSERTION - JEUNESSE

Rapporteur : Corinne Testud-Robert

## Convention de partenariat 2016 avec l'Association Départementale d'Information pour le Logement (ADIL 84) : 87 288,00 euros



Le Conseil départemental participe au financement d'actions en matière d'aide à la personne et d'aide à la pierre. Le partenariat avec l'ADIL 84, instauré depuis plusieurs années, est un des leviers de ces actions.

L'association a pour vocation d'informer les Vauclusiens (es) sur leurs droits et devoirs en matière de location et d'accession à la propriété : législation, montage financier, règlement des conflits.

## Réhabilitation du patrimoine de l'office public de l'habitat mistral habitat - versement d'un fond d'amorçage de 300 000 euros



En 2013, le Département de Vaucluse s'est prononcé favorablement pour un soutien renforcé, à hauteur de 1 000 000 € dans le cadre d'aides spécifiques pour :

- des travaux de rénovation thermique (200 € par logement et par classe énergétique gagnée),
- pour des travaux de réduction de la vacance lourde (1000 € par logement).

Ces opérations n'ayant pas encore démarré, aucune subvention n'a été versée. Pour dynamiser la mobilisation de ces aides spécifiques Le Conseil départemental a décidé de créer ce fonds d'amorçage au bénéfice de Mistral Habitat qui constituera une avance sur le montant de 1 000 000 € approuvé par le Département.

## Dispositif de soutien aux particuliers en faveur de la sobriété énergétique et des énergies renouvelables - 2ème répartition 2016 : 16 400,00 euros



À partir de son Agenda 21, le Département a créé son dispositif en faveur de la sobriété énergétique et des énergies renouvelables.

L'un de ses principaux objectifs est d'aider les particuliers, sous conditions de ressources, à faciliter la rénovation thermique de leur logement ancien, à réduire leurs dépenses énergétiques et à favoriser l'installation d'équipements ayant recours aux énergies renouvelables.

Concrètement, il permet d'apporter une contribution :

- à la sobriété énergétique, en incitant à des comportements moins consommateurs d'énergie,
- à l'efficacité énergétique, en promouvant des techniques utilisant mieux l'énergie produite,
- et au développement harmonieux des énergies renouvelables et des éco-filières en Vaucluse.

Aujourd'hui, ce sont 14 foyers vauclusiens qui bénéficient du soutien du Conseil départemental.

## CULTURE - CULTURE PROVENÇALE - PATRIMOINE Rapporteur : Elisabeth Amoros

### Musées Départementaux

#### Révision des périodes et horaires d'ouverture au public des Musées Départementaux

Dans un esprit de rationalisation, d'optimisation des conditions d'accueil des différents publics, les musées départementaux seront désormais ouverts de 13h à 18h du 1er avril au 31 octobre, tous les jours sauf le mardi.

#### Révision des grilles tarifaires des Musées Départementaux

Toujours plus pour rapprocher les vauclusiens(es) des Musées départementaux, le Conseil départemental a révisé ses grilles tarifaires de ses Musées départementaux.



Concrètement pour :

- **Musées d'Histoire Jean Garcin** « 39-45 L'appel de la Liberté » et Pétrarque de Fontaine de Vaucluse : création

d'un billet unique à 5 € tarif plein et 2,50 €, tarif réduit.

- **Musées de la Boulangerie à Bonnieux, du Cartonnage et de l'Imprimerie à Valréas et de la Vannerie à Cadenet** : tarifs d'entrée actuels de 3,50 € et 1,50 € (tarif réduit).

Concernant les gratuités et tarifs préférentiels :

- Gratuité jusqu'à 18 ans, demi-tarif pour les étudiants, stagiaires en formation professionnelle et volontaires du Service Civique,
- Gratuité pour les personnes sans emploi et bénéficiaires des minima sociaux,
- Gratuité pour les invalides civils, militaires et anciens combattants,
- Gratuité pour les personnes en situation de handicap,
- Gratuité mensuelle pour tous, les premiers dimanche du mois,
- Tarif « Séniors » à 65 ans (1/2 tarif),
- Tarif « famille » (un tarif plein pour deux adultes et au moins un jeune de moins de 18 ans),
- Gratuité pour les agents du Conseil départemental de Vaucluse et professionnels (musées, patrimoine, tourisme, enseignants,...).

## BUREAU

### Subvention en faveur de l'Agence Départementale de Développement Touristique - A.D.T. - 2016 : 2 080 000 euros



Véritable organe de développement touristique du Département de Vaucluse, son programme d'actions 2016, financé par le Conseil départemental, porte plus particulièrement sur :

- Un plan « Qualité » décliné par filières touristiques (hébergements, oenotourisme, gastronomie, sports de nature, culture).
- Un plan « Marketing 2016 » qui vise notamment à désaisonnaliser les séjours,
- Une Communication et l'E. marketing dont l'objectif est d'enrichir et déployer la marque « Vaucluse en Provence » déclinée par destinations touristiques (Avignon, Luberon, Mont Ventoux...).
- Des actions en faveur de l'Accueil, en partenariat avec les Offices de Tourisme et Syndicats d'Initiative.